



Communiqué de presse

Le 20 janvier 2020

Comité de l'administration départementale du 20 janvier 2020

Le comité de l'administration départementale est l'instance de pilotage des politiques publiques et de collégialité de l'État dans le département. Il réunit tous les mois, sous la présidence de la préfète de l'Ariège, les membres du corps préfectoral, le directeur académique des services de l'Éducation nationale, le directeur départemental des finances publiques, le directeur départemental des territoires, la directrice de la cohésion sociale et de la protection des populations, la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé, la cheffe de la subdivision de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement, la directrice de l'unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et le chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

Le comité de l'administration départementale du 20 janvier 2020 s'est tenu autour de deux sujets d'actualité : le déploiement des Maisons France services en Ariège et la généralisation des emplois francs.

1- Déploiement des Maisons France services en Ariège

460 premières Maisons France services ont été labellisées au mois de novembre 2019, dont 4 en Ariège, à Ax-les-Thermès, Mirepoix, Saint-Girons et Tarascon-sur-Ariège. Les conventions définissant les modalités de gestion et d'organisation des Maisons France Services du département ont été signées le 8 janvier 2020 par l'ensemble des partenaires.

Piloté par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, le réseau des Maisons France services vise à faciliter l'accès des citoyens à un panier de services publics de qualité, à leur permettre d'effectuer diverses démarches administratives du quotidien, dans un lieu unique où ils seront accueillis par des agents polyvalents, spécialement formés pour répondre à leurs attentes.

Ces nouveaux espaces dispensent neuf services : ceux du ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise), des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source), de la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès au droit), de l'assurance maladie, de l'assurance retraite, des allocations familiales, de Pôle emploi, de la Mutualité sociale agricole et de La Poste.

Ce réseau de proximité est appelé à s'étendre considérablement, en développant dans chaque canton au moins une structure d'accueil polyvalente et en ouvrant de nouvelles structures itinérantes comme les bus France services. D'ici 2022, chaque citoyen pourra trouver au moins une maison France services à moins 30 minutes de son domicile.

En chiffres

- 30 millions d'euros pour assurer le déploiement de France Services, dont 3 millions pour le bus France Services : c'est l'investissement qu'effectuera la Caisse des dépôts d'ici 2022.
- 30 000 euros par an (4 000 euros pour celles portées par La Poste) : c'est le montant que le Gouvernement a décidé d'allouer à chaque structure pour stabiliser le financement des maisons France Services dans le temps.

Pour plus d'informations sur ce sujet votre contact à la préfecture : le service communication au 05 61 02 11 41

2-Généralisation des emplois francs

Les emplois francs sont une réponse aux discriminations à l'embauche que peuvent rencontrer les habitants des quartiers prioritaires.

En pratique, une entreprise ou une association, où qu'elle soit située sur le territoire national, embauchant un demandeur d'emploi habitant en quartier prioritaire, bénéficie d'une prime pour l'embauche en contrat à durée indéterminée (à hauteur de 5000 €/an sur 3 ans) ou en contrat à durée déterminée de plus de 6 mois (à hauteur de 2500 €/an sur 2 ans).

La première phase d'expérimentation des emplois francs a été lancée le 1^{er} avril 2018 dans sept territoires : le département de Seine-Saint-Denis, les agglomérations de Roissy Pays de France et de Cergy-Pontoise, le territoire de Grand Paris Sud Seine, la métropole européenne de Lille, la métropole d'Aix-Marseille-Provence, la communauté urbaine d'Angers-Loire Métropole.

Au 10 mars 2019, 5 699 demandes avaient été déposées, et 4 544 acceptées. 82 % des contrats signés sont des CDI, 87% avec des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs et 13% avec des associations. Dans un cas sur deux, le bénéficiaire travaille en dehors du quartier où il vit, ce qui prouve qu'il est possible de lutter contre l'assignation à résidence.

Devant ces premiers résultats, ce dispositif a été généralisé le 1er janvier 2020 à l'ensemble des quartiers politique de la ville du territoire. Le département de l'Ariège a donc intégré le dispositif auquel plus de la moitié des personnes vivant en quartier prioritaire auront désormais accès, soit deux fois plus qu'au lancement de l'expérimentation.

Pour plus d'informations sur ce sujet votre contact à la DIRECCTE : Marie-Noëlle Ballarin au 05.61.02.46.40

Service départemental de la communication interministérielle

pref-communication @ariege.gouv.fr

Twitter Facebook www.ariege.gouv.fr

